

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le lundi 10 avril 2017 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Madame Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h 03

---

10.01  
**CA17 26 0090**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 avril 2017, tel que livré aux membres du conseil.

La conseillère du district du Vieux-Rosemont, Madame Érika Duchesne, demande d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance le sujet suivant :  
« Motion pour l'élaboration d'une politique d'approvisionnement responsable ».

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

**Votent contre:** François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges  
La proposition est rejetée à la majorité.

L'ordre du jour est adopté à la majorité.

---

10.02  
**CA17 26 0091**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2017, à 19 h**

Il est proposé par François William Croteau  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10 - Période d'information des conseillers**

---

**10 - Période de questions du public**

---

12.01  
**CA17 26 0092**

**Motion relative à l'abolition du processus d'approbation référendaire et aux consultations publiques dans le projet de loi 122**

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a commencé l'étude du projet de loi 122 intitulé « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs »;

Attendu que les modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) incluses dans ce projet de loi prévoient l'abolition du processus d'approbation référendaire lors de l'adoption de changements aux règlements d'urbanisme, et ce, pour tout le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que ces modifications sont faites à la pièce, et non pas incluses dans une refonte globale de la LAU telle que demandée par la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis plusieurs années;

Attendu que l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit déjà des conditions grâce auxquelles un projet de règlement peut se soustraire au processus d'approbation référendaire et fasse l'objet d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);

Il est proposé par François William Croteau,  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie demande à l'Assemblée nationale du Québec de renoncer à permettre à la Ville de Montréal

de se soustraire du processus d'approbation référendaire tel que prévu dans la version actuelle du projet de loi 122;

Que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie demande à l'Assemblée nationale du Québec de modifier l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de rendre obligatoire, et non facultative, l'adoption d'un règlement en vertu de cet article et la tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

**Votent contre:** Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Adoptée à la majorité.

---

20.01

#### **CA17 26 0093**

**Cession à titre gratuit d'un lot de 20 640 livres retirés des collections des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal »**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De céder à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot de 20 640 livres retirés (élagués) des collections des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

1170081005

---

20.02

#### **CA17 26 0094**

**Approbation d'une convention avec le « Centre social et communautaire de la Petite-Patrie » en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal - Octroi d'une contribution financière de 150 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPL17-02019-GG), le tout conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec le « Centre social et communautaire de la Petite Patrie » en soutien à l'acquisition de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal établissant les modalités et les conditions de versement d'une contribution financière, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble.

D'octroyer une contribution financière de 150 000 \$ au « Centre social et communautaire de la Petite Patrie », conditionnellement à la présentation de l'acte de vente notarié attestant l'acquisition de l'immeuble par l'organisme.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1170764001

20.03

**CA17 26 0095**

**Approbation des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Octroi de contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2017-2018 (Contrats RPPL17-03035-GG à RPPL17-03043-GG)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 343 290 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Nom de l'organisme et numéro de fournisseur	Projet	Période	Montant (s) recommandé (s)	Soutien financier MESS p/r au projet global en %
Centre N A Rive de Montréal (110 883) RPPL17-03035-GG	Alimentation Petite-Patrie	Avril 2017 à mars 2018	50 000 \$	78 %
Comité logement de La Petite-Patrie inc. (131885)	Partager, aider, soutenir : un PAS vers l'Est	Avril 2017 à mars 2018	16 000 \$	70,5 %
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128 674) RPPL17-03036-GG	En action dans l'Est de La Petite-Patrie	Avril 2017 à mars 2018	38 000 \$	98 %
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128 674) RPPL17-03037-GG	Priorité alimentation Petite-Patrie	Avril 2017 à mars 2018	29 883 \$	97 %

Carrefour communautaire Montrose inc. (132468) RPPL17-03038-GG	Agir dans son milieu	Avril 2017 à mars 2018	<b>25 000 \$</b>	62 %
Carrefour communautaire Montrose inc. (132468)	Premier pas dans ma communauté	Avril 2017 à mars 2018	<b>15 000 \$</b>	32 %
CooPÈRE Rosemont (316544)	Magasin-partage de la rentrée scolaire 2017-2018	Avril à septembre 2017	<b>6 000 \$</b>	58 %
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190) RPPL17-03039-GG	Une Accorderie dans Rosemont	Avril 2017 à mars 2018	<b>30 000 \$</b>	82 %
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190) RPPL17-03040-GG	Travail de milieu en HLM famille	Avril 2017 à mars 2018	<b>39 407 \$</b>	60,5 %
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190) RPPL17-03041-GG	Projet Sur la main	Avril 2017 à mars 2018	<b>30 000 \$</b>	82,5 %
Bouffe-Action de Rosemont (128 576) RPPL17-03042-GG	Épicerie solidaire de Rosemont	Avril 2017 à mars 2018	<b>30 000 \$</b>	88 %
Bouffe-Action de Rosemont (128 576) RPPL17-03043-GG	Cuisines collectives	Avril 2017 à mars 2018	<b>25 000 \$</b>	38,1 %
Bouffe-Action de Rosemont (128 576)	Magasin-partage de Noël 2017	Juin 2017 à février 2018	<b>9 000 \$</b>	14,2 %

D'approuver les 13 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.  
1173581001

20.04

**CA17 26 0096**

**Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Soi-Art » pour la réalisation de la deuxième édition de l'événement « Soir » - Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ pour l'année 2017 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Soi-Art » afin de le soutenir dans la réalisation de la deuxième édition de l'événement « Soir ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme « Soi-Art », pour l'année 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1176762002

---

20.05

**CA17 26 0097**

**Approbation d'une convention avec l'organisme « Société de développement commercial Promenade Masson » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 31 000 \$ pour l'année 2017, et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et la Société de développement commercial Promenade Masson.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'autoriser le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 31 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, pour la mise en oeuvre de ladite convention.

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1170963019

---

20.06

**CA17 26 0098**

**Approbation d'une convention avec l'organisme « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 60 000 \$ pour l'année 2017, et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et la Société de développement commercial Plaza St-Hubert.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'autoriser le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 60 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, pour la mise en oeuvre de ladite convention.

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1170963020

---

20.07

**CA17 26 0099**

**Autoriser une dépense maximale de 277 038,64 \$, incluant les taxes, pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélo et octroyer le contrat au même montant à l'entreprise Distribution International Foyer F.C. inc. (appel d'offres public 17-15829 - 15 soumissionnaires). Autorisation d'un virement de crédits du compte de passif - Fonds réservé - Unités de stationnement pour un montant de 71 183,46 \$ taxes incluses ainsi que du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 205 855,18 \$ taxes incluses.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de passif - Fonds réservé - Unités de stationnement pour un montant total de 71 183,46 \$ taxes incluses ainsi que du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant total de 205 855,18 \$ taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélo.

D'octroyer à cette fin un contrat à l'entreprise Distribution International Foyer F.C. Inc. (appel d'offres public 17-15829 – 15 soumissionnaires), pour un montant maximal de 277 038,64 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense à cette fin conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.  
1177445001

---

30.01

**CA17 26 0100**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 janvier au 24 février 2017 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2017, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 janvier au 24 février 2017 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Adoptée à l'unanimité.

1170284005

---

30.02

**CA17 26 0101**

**Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 85 000 \$ taxes incluses afin d'imputer des dépenses relatives aux projets de la place Shamrock, du Réseau vert et des équipements événementiels pour l'animation du domaine public.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 85 000 \$ taxes incluses afin d'imputer des dépenses relatives aux projets de la Place Shamrock, du Réseau vert et des équipements événementiels;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

Adoptée à l'unanimité.

1171663001

---

30.03

**CA17 26 0102**

**Autorisation pour les bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de participer à la campagne d'amnistie du Réseau des bibliothèques de Montréal, qui se déroulera du 2 au 22 juin 2017**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à participer à la campagne d'amnistie du Réseau des bibliothèques de Montréal, qui se déroulera du 2 au 22 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

1170081004

---



40.01

**CA17 26 0103**

**Édiction d'ordonnances - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire à plusieurs intersections routières situées dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie veut favoriser au quotidien les déplacements à pied vers les parcs et autres lieux d'utilité collective;

ATTENDU QUE la marche à pied permet de combattre la sédentarité et améliorer la santé des individus;

ATTENDU QUE le sentiment de sécurité a un impact important sur les déplacements à pied et à mobilité réduite;

ATTENDU QUE de 2011 à 2014, 59 piétons et cyclistes ont été tués dans les rues de Montréal et que 1797 d'entre eux ont été blessés;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants :

- 1) sur la rue St-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 9<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien vers le parc Beaubien
- 2) sur la rue St-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 42<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc Joseph-Paré et le centre Épic
- 3) sur la rue St-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 43<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc Joseph-Paré
- 4) sur la rue des Carrières dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Fullum;
  - Lien piéton vers les services de l'arrondissement.
- 5) sur la rue des Carrières, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Marquette;
  - Lien piéton vers le parc Père-Marquette.
- 6) sur la rue des Carrières, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Garnier;
  - Lien piéton vers le parc Père-Marquette.
- 7) sur la rue des Carrières, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Chambord;
  - Lien piéton vers le parc Père-Marquette.
- 8) sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Chambord;
  - Lien piéton vers le parc Père-Marquette.
- 9) sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 8<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers l'école Nesbitt et le parc Beaubien
- 10) sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 12<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc de l'Ukraine
- 11) sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 18<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc Étienne-Desmarreau.

- 12) sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 19<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc Étienne-Desmarteau.
- 13) sur la rue de Bellechasse, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Biloxi;
  - Lien piéton vers le parc de la Louisiane.
- 14) sur l'avenue Laurier Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 13<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc Lafond
- 15) sur l'avenue Laurier Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 15<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers le parc Lafond
- 16) sur l'avenue Laurier Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Charlemagne;
  - Lien piéton vers le parc Pierre-Tisseyre.
- 17) sur la rue Molson, dans les directions nord et sud, à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est;
  - Lien piéton vers le parc Jean-Duceppe.
- 18) sur l'avenue du Mont-Royal Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue du Canadien-Pacifique;
  - Lien piéton vers le parc des Ouvrières
- 19) sur l'avenue du Mont-Royal Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Ernest-Gendreau;
  - Lien piéton vers le parc Richard-Angus
- 20) sur l'avenue du Mont-Royal Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue d'Orléans;
  - Recommandations de l'étude de circulation du secteur Charlemagne
- 21) sur l'avenue du Mont-Royal Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Henri-Deslongchamps;
  - Lien piéton vers le parc J.-Arthur-Champagne
- 22) sur la rue William-Tremblay, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Ernest-Gendreau;
  - Lien piéton vers parc Joseph-N.-Drapeau.
- 23) sur la rue William-Tremblay, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Moïse-Picard;
  - Lien piéton vers parc Joseph-N.-Drapeau.
- 24) sur la rue Rachel, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Préfontaine;
  - Lien piéton vers un secteur commercial
- 25) sur la rue Molson, dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Pierre-Falardeau;
  - Lien piéton vers le parc Pélican
- 26) sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Molson;
  - Lien piéton vers le parc Molson
- 27) sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Louis-Hébert;
  - Lien piéton vers le parc Molson
- 28) sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 35<sup>e</sup> Avenue;
  - Lien piéton vers parc de la Louisiane

- 29) sur la rue Beaubien Est, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 43<sup>e</sup> Avenue;
- Lien piéton vers le parc Joseph-Paré
- 30) sur la rue Dandurand, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 10<sup>e</sup> Avenue;
- Problématique de vitesse constatée
- 31) sur la rue Dandurand, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Charlemagne;
- Recommandations de l'étude de circulation du secteur Charlemagne
- 32) sur la rue Masson, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Lafond;
- Lien piéton vers le Centre Lapalme et le parc Lafond

Et d'édicter en conséquence l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2017-26-014 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);

---

Un débat s'engage.

---

### **VOTE**

**Votent en faveur:** François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

**Votent contre:** Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Adoptée à la majorité.

---

40.02

### **CA17 26 0104**

**Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics :** « Jour de la terre du Triangle Chapleau », « Chasse-balcon », « 5 km d'la track », « La Grande Tournée du 375e », « Marché de nuit », « Classique rustique des Pélicans », « Le Grand Prix dans la Petite-Italie », « Concert dans les rues présenté par le Festival de musique de chambre de Montréal », « Ciné-parc Dante », « Théâtre La Roulotte », « Fiat Break Out », « Forro dans le parc », « Cinéma sous les étoiles », « Fête de quartier du Santa Barbara » et « Course nocturne de Montréal »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2017-26-14 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2017-26-15 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2017-26-16 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2017-26-17 jointe à la

présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2017-26-18 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.  
1176762004

---

40.03

**CA17 26 0105**

**Recommandation au comité exécutif - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au comité exécutif d'édicter une ordonnance en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** François William Croteau, Guillaume Lavoie, François Limoges

**Votent contre:** Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Adoptée à la majorité.  
1177219001

---

40.04

**CA17 26 0106**

**Recommandation au comité exécutif - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre d'activités communautaires à des fins éducatives dans les événements publics et les promotions commerciales.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De recommander au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre d'activités communautaires à des fins éducatives dans les événements publics et les promotions commerciales.

Adoptée à l'unanimité.  
1176762005

---

40.05

**CA17 26 0107**

**Édiction d'une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2645, rue Saint-Zotique est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), l'ordonnance N° 2017-26-19 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2645, rue Saint-Zotique Est (partie du lot 2 169 018), de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.  
1170963013

---

40.06

**CA17 26 2017-03**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019**

Le maire de l'arrondissement, M. François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs* » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

---

40.07

**CA17 26 2017-04**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019**

Le maire de l'arrondissement, M. François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002) dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

---

40.08

**CA17 26 2017-05**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019**

Le maire de l'arrondissement, M. François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt 8 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation* » (RCA2617-003), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

---

40.09

**CA17 26 0111**

**Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin d'intégrer dans des secteurs de zonage parc, soit E.1, la partie agrandie du parc Beaubien**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'un premier projet de Règlement numéro 01-279-48 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er mars 2017 au regard du projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de Règlement numéro 01-279-48 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement numéro 01-279-48 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-48), afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien.

Adoptée à l'unanimité.  
1160963073

---

40.10

**CA17 26 0112**

**Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonnette et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 mai 2017, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.  
1170963007

---

40.11  
**CA17 26 0113**

**Adoption - Second projet de résolution autorisant l'usage « Bureau » au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le second projet de résolution suivant :

D'autoriser, pour le bâtiment situé aux 2524-2526, rue Beaubien Est (lot 2 169 327) :

L'occupation du troisième étage par l'usage « bureau », en dérogation de l'article 162 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relativement aux classes d'occupation des usages prescrits.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

Seul l'usage « bureau » est autorisé au troisième étage, en plus des usages normalement autorisés par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*;

La hauteur d'un enseigne ne doit pas dépasser une élévation supérieure à 1 m au-dessus du plancher du 3<sup>e</sup> étage;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.  
1170963006

---

40.12  
**CA17 26 0114**

**Adoption - Résolution autorisant la démolition d'un immeuble commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comptant 5 logements situé au 3655, rue Dandurand, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, la résolution suivante :

D'autoriser, pour la propriété située au 3655, rue Dandurand (lot 1 588 144) :

- la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements d'une hauteur maximale de 3 étages et d'au plus 12 mètres, en dérogation de l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de*

*l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relativement à la hauteur maximale prescrite;*

- la construction d'un bâtiment non implanté sur la limite latérale du terrain, en dérogation de l'article 47 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relativement au mode d'implantation;*
- l'absence d'un établissement commercial de coin suite à la démolition d'un bâtiment qui comprenait un tel établissement, en dérogation de l'article 129.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relativement au remplacement des établissements commerciaux de coin.*

D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment mixte, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;
- un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel reconnu doit être fourni lors de la demande de permis de construction du projet. Le plan d'aménagement paysager devra proposer une gradation en talus ou en pallier de l'espace vert du côté de l'accès au stationnement et indiquer la localisation, le nombre, les essences et les dimensions des arbres ou arbustes devant être plantés sur le terrain;
- préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018)* et du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c. C-3.2)*, tout projet de construction, d'agrandissement et de transformation d'une caractéristique architecturale visible de la voie publique adjacente au terrain doit être approuvé conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279);*

Lors de la révision architecturale, en plus des critères figurant à l'article 674 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, les critères suivants s'appliquent :

- l'alignement de construction, l'implantation au sol, la volumétrie et la composition architecturale du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter ou bonifier les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A;
- assurer un traitement de qualité sur l'ensemble des élévations;
- accorder une attention particulière aux plans de façade marquant l'intersection.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)* s'appliquent.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.  
1160963008

40.13

**CA17 26 0115**

**Acceptation du versement d'une somme de 56 180 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 6743 et 6747, rue Clark), conformément à l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lots 5 615 603 et 5 615 605)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges



Et résolu :

D'accepter une somme de 56 180 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet comprenant trois nouvelles constructions – lots 5 615 603 à 5 615 605.

De déposer ce montant au compte spécifié à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.  
1150963093

---

40.14

**CA17 26 0116**

**Acceptation du versement d'une somme de 26 200 \$ par le propriétaire du terrain situé aux 6708-6710, 2e Avenue, conformément à l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 5 949 259)**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accepter une somme de 26 200 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet comprenant une nouvelle construction – lot 5 949 259.

De déposer ce montant au compte spécifié à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.  
1160963083

---

40.15

**CA17 26 0117**

**Autorisation d'une dérogation mineure relativement à l'installation de deux entrées principales sur une façade en retrait de l'alignement de construction pour le bâtiment situé au 6711, rue Saint-Hubert, en dérogation de l'article 53 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Demande de permis 3001175722**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 6711, rue Saint-Hubert, ayant pour effet :

- de permettre l'aménagement d'entrées principales sur une façade en retrait de l'alignement de construction donnant sur la rue Saint-André, et ce, malgré l'article 53-3° du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui stipule qu'un bâtiment situé sur un terrain transversal peut être implanté en retrait de l'alignement de construction seulement s'il ne comprend pas d'entrée principale sur cette façade;

- de permettre l'érection d'une clôture d'une hauteur maximale de 2,5 m longeant la rue Saint-André, et ce, malgré l'article 7 du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27) qui stipule que la hauteur d'une clôture en matériaux ne doit pas dépasser 0,9 m en cour avant.

Adoptée à l'unanimité.  
1160963050

---

40.16

**CA17 26 0118**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 4857-4859, avenue d'Orléans**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 4857-4859, avenue d'Orléans, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.  
1160963065

40.17

**CA17 26 0119**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 3748-3750, boulevard Rosemont**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 3748-3750, boulevard Rosemont, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

---

Adoptée à l'unanimité.  
1170963014

40.18

**CA17 26 0120**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel (phase 2B du développement) - Bâtiment situé au 2540, place Pierre-Falardeau - Demande de permis 3001142922**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un nouveau bâtiment de 6 étages, avec stationnements souterrains et comportant au total 76 logements pour le bâtiment situé au 2540, place Pierre-Falardeau, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages 1/65, 13/65 à 30/65, 32/65, 33/65, 35/65 37/65 à 44/65 et 46/65 à 56/65, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Ruccolo+Faubert architectes et Version paysage ainsi que les recommandations sur l'enveloppe du bâtiment, préparés par Stantec, pages 1/6 à 6/6, plan 0001, estampillés en date du 20 mars 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001142922, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.  
1160963040

---

40.19  
**CA17 26 0121**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel contigu de 3 étages + sous-sol, afin d'aménager quatre logements, abattre un arbre situé dans l'aire d'implantation du bâtiment - Bâtiment situé au 2645, rue Saint-Zotique Est - Demande de permis 3001044897**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel contigu de trois étages + sous-sol afin d'aménager quatre logements et abattre un arbre situé dans l'aire d'implantation du bâtiment situé au 2645, rue Saint-Zotique, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages A-000, A-051, A-101, A-102, A103, A201, A202, A401, A402 et les échantillons, excluant les aménagements intérieurs, préparés par Architecte Duquette, estampillés en date du 7 mars 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001044897, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.  
1170963018

---

40.20  
**CA17 26 0122**

**Retrait de la réglementation de stationnement limité à 60 minutes excepté aux détenteurs de vignettes, face au 6511, rue Saint-André - secteur SRRR 46**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer, sur la rue Saint-André, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, côté est, la réglementation de stationnement limité à 60 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR, sur une distance d'environ 34 m, immédiatement au nord de la rue Beaubien Est;

D'installer, sur la rue Saint-André, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, côté est, s'il y a lieu, dans l'espace résiduel, suite à l'implantation de la zone permettant la recharge des véhicules électriques, la réglementation de stationnement limité à 60 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1171316001

---

70.01

**CA17 26 0123**

**Adopter une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une prolongation du programme Véloce II jusqu'au 31 décembre 2017 et mandatant l'administration à transmettre l'état d'avancement des mesures d'apaisement de la circulation dans les parcours scolaires des écoles visées par le programme Véloce II.**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une prolongation du programme Véloce II jusqu'au 31 décembre 2017;

De mandater le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à transmettre au Ministère, l'état d'avancement des mesures d'apaisement de la circulation dans les parcours scolaires des écoles visées par le programme Véloce II.

Adoptée à l'unanimité.

1170963023

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21h 20

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mai 2017.